

La Ville incite à la distribution des invendus alimentaires

Bruxelles, le 8 février 2013

La Ville de Bruxelles modifie ses permis d'environnement pour inciter à la distribution des invendus alimentaires. Réuni ce jeudi 7 février 2013, son Collège s'est en effet accordé sur la proposition de l'échevin de l'Environnement Ahmed EL KTIBI d'inclure une clause particulière dans la délivrance ou le renouvellement des permis d'environnement pour les installations de vente au détail de denrées alimentaires.

Dans le secteur de la grande distribution, de nombreux produits alimentaires aux dates de péremption dépassées ou abîmés sont jetés quotidiennement alors qu'ils sont encore parfaitement consommables. Pour empêcher cela, de nombreuses associations caritatives affiliées à la Fédération belge des banques alimentaires se sont organisées afin de redistribuer le plus rapidement possible ces invendus consommables aux plus démunis, dans le respect des normes actuelles d'hygiène et de sécurité alimentaires.

S'inspirant de l'exemple de la commune de Herstal, l'échevin Ahmed EL KTIBI a donc convaincu son collègue de l'Urbanisme ainsi que l'ensemble du Collège d'inclure dans les permis d'environnement une clause prévoyant que les produits encore parfaitement consommables, mais que l'exploitant ne peut plus ou ne désire plus commercialiser, devront systématiquement être proposés par celui-ci à au moins une association caritative, affiliée à la Fédération belge des banques alimentaires, avant d'éventuellement emprunter d'autres filières de valorisation ou d'élimination des déchets.

À la différence des autres communes bruxelloises ayant déjà adopté une disposition similaire - ou s'appêtant à le faire, cette initiative émane directement du Collège des Bourgmestre et échevins. Par ce geste, l'échevin Ahmed EL KTIBI souligne la volonté de la Ville d'associer la politique environnementale à la solidarité envers les citoyens socialement précarisés.

Renseignements :

Ahmed El Ktibi, échevin de l'Environnement, 02 279 48 02 Marc Vanhellemont, Relations avec la presse, 0474 389 351